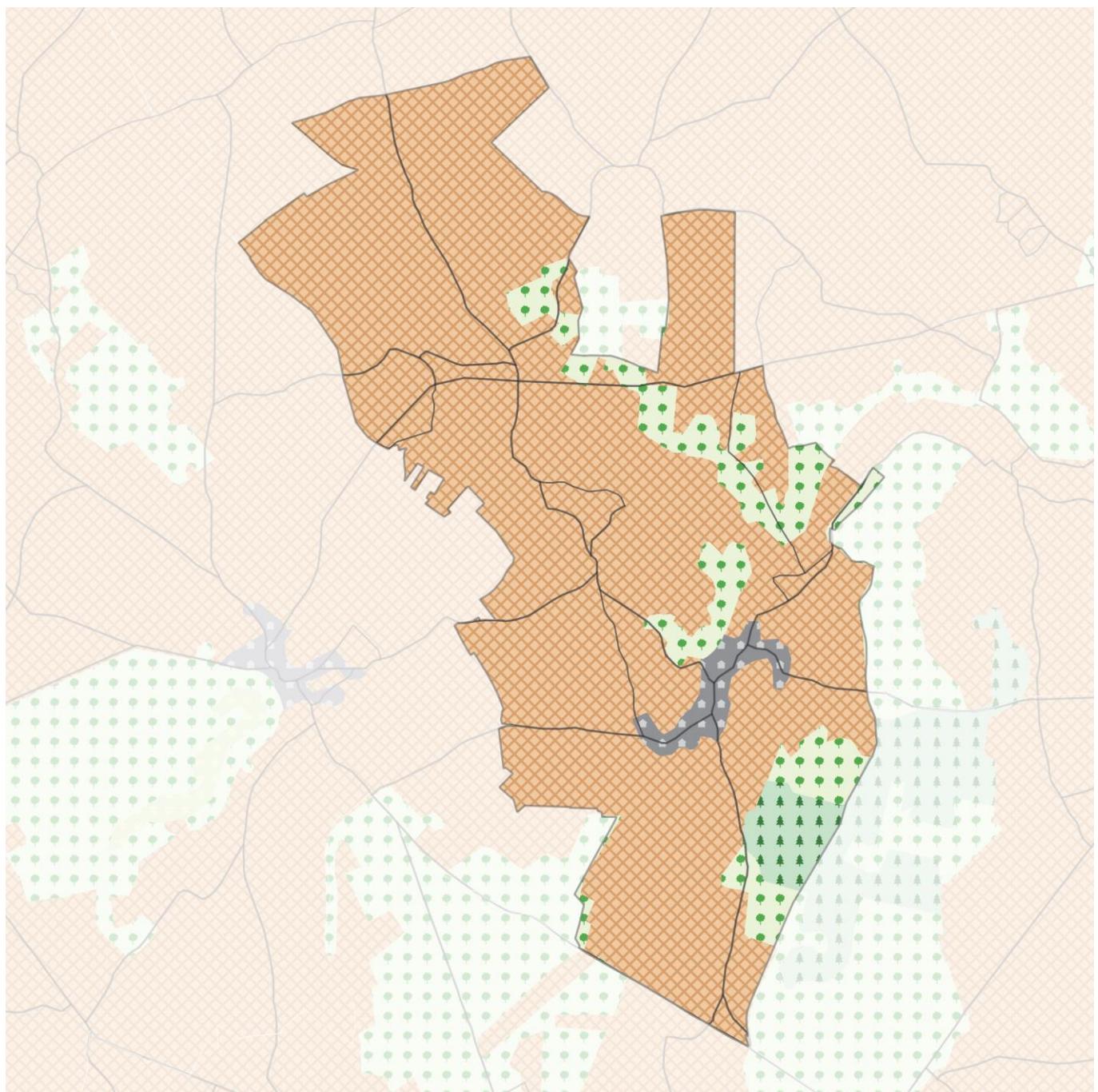


2021

CAHIER DE MON VILLAGE

SAINT-ANGE-ET-TORÇAY



« *Petit poisson deviendra grand* »

Jean de la Fontaine

SOMMAIRE

PARTIE 1 - MON TERRITOIRE



1. LA POPULATION



2. CADRE DE VIE - LOGEMENT



3. HABITAT



4. NIVEAU DE VIE



5. EMPLOI - ACTIVITÉ

PARTIE 2 - MES FINANCES



1. INTRODUCTION



2. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



3. RECETTES DE FONCTIONNEMENT



4. FISCALITÉ



5. INVESTISSEMENT



6. DETTE ET AUTOFINANCEMENT

COMMENT LIRE LE CAHIER DE MON VILLAGE ?

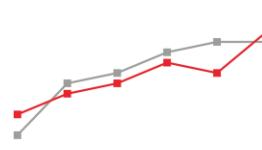
Les questions à se poser, auxquelles répond la double page

Les définitions à connaître ou les chiffres à retenir

1 _____



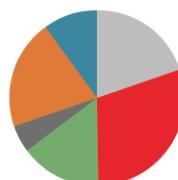
2 _____



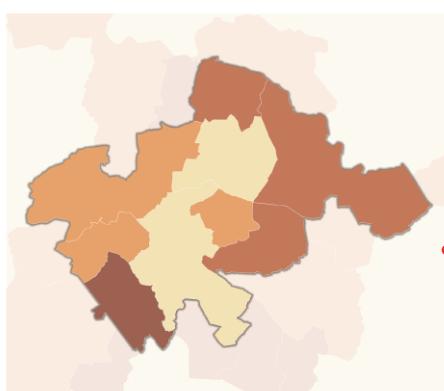
Clé de lecture du graphique et analyses complémentaires

3 à 5 graphiques sur chaque double-page

3 _____



4 _____



Une carte à l'échelle de l'EPCI

Les grands chiffres de ma « petite » commune

Les communes de moins de 500 habitants représentent 6% de la population française pour 41% de la superficie du pays et plus de la moitié des communes. Également, elles ont gagné depuis 1999 plus de 440 000 habitants sur les 4,1 millions d'habitants qu'elles accueillent.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : celles que l'on appelle, à tort ou à raison, les « petites » communes occupent une place centrale dans le paysage territorial français, que ce soit en termes d'aménagement du territoire, de réalité institutionnelle ou de dynamisme socio-démographique.

Pourtant, alors même qu'une multitude de données existe, les chiffres de ces territoires sont rares et difficiles à trouver. C'est en partant de ce constat qu'Ithéa a développé le *Cahier de mon village*, spécialement conçu pour les communes de moins de 500 habitants. Cet outil unique en France, à la sonorité aussi pédagogique que pagnolesque, se structure en deux parties :

1. Mon territoire, pour identifier les caractéristiques démographiques, sociales et économiques de ma commune
2. Mon Budget, pour comprendre et mettre en perspective les finances de ma collectivité

Le Cahier de mon Village vous permettra de valoriser et de défendre les intérêts de votre commune sur la base d'éléments objectivés. Il s'appuie sur les dernières données d'une quinzaine d'institutions publiques (INSEE, SIRENE, DGFIP...), et s'adresse à tous (élus, citoyens...) sans limitation d'usage !

Mais au fait, qu'est-ce qu'un village ? Le Larousse voit-il encore juste en évoquant « un groupement d'habitations permanentes, dont la majeure partie de la population est engagée dans le secteur agricole » ? Ou est-ce que Google n'est pas trop généraliste en parlant « d'agglomération rurale » et de « groupe d'habitations assez important pour avoir une vie propre (à la différence des hameaux) » ?

Si le document que vous tenez entre vos mains (ou sur l'écran de votre ordinateur) ne prétend pas apporter une vérité unique sur les villages, il vous propose des éléments de réponse pour mieux cerner votre territoire et ses dynamiques.

Nous vous souhaitons une excellente lecture.

Marion COUSIN et David SIMONDET

Directeurs associés – Ithéa



1 LA POPULATION

2 CADRE DE VIE - LOGEMENT

3 HABITAT

4 NIVEAU DE VIE

5 EMPLOI - ACTIVITÉ

1 – LA POPULATION



Les questions à se poser

Ma population a-t-elle augmenté ou baissé ?
Mon territoire est-il jeune ? Familial ?
Vieillissant ?

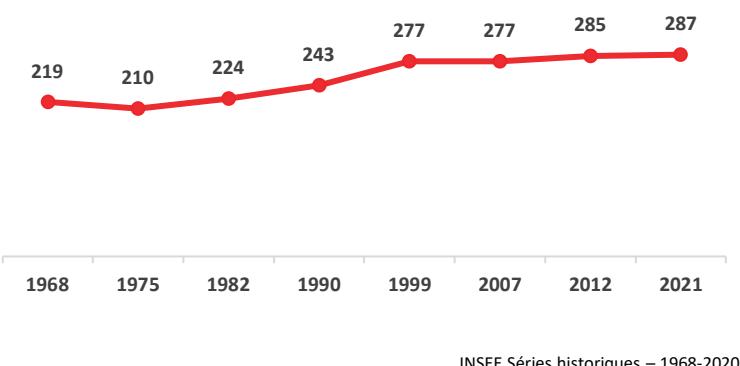
287

15

Le nombre de naissances entre 2009 et 2019 pour Saint-Ange-et-Torçay, contre 5 décès

1

ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE 1968 A 2016



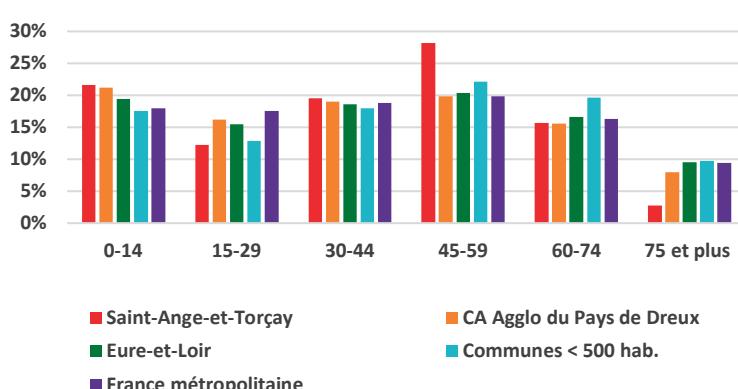
Pour Saint-Ange-et-Torçay, la population légale est passée de 285 habitants en 2012 à 287 en 2021. Cette donnée est ajustée chaque année à partir des fichiers de la taxe d'habitation, des permis de construire ou encore des régimes d'assurance maladie.

Le saviez-vous ?

Près de 350 articles de lois se réfèrent à la population légale (ex. dotations, nombre de conseillers municipaux, barèmes de certaines taxes...).

2

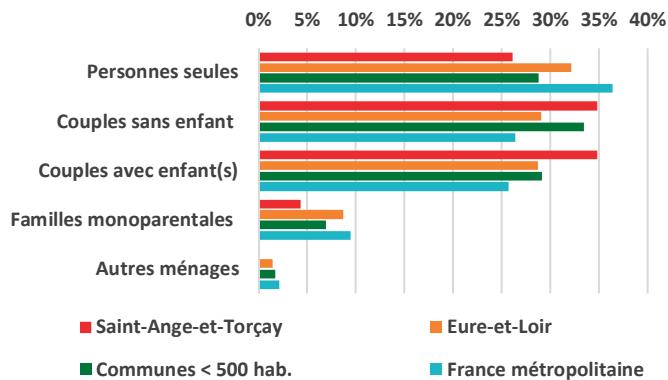
DÉTAIL DE LA POPULATION PAR CLASSES D'ÂGE



Les 0-14 ans représentent 22% des habitants de la commune contre 18% pour les communes de moins de 500 habitants.

Ces données résultent du recensement de l'INSEE, qui a lieu tous les 5 ans dans les communes de moins de 10 000 habitants (repoussé à 2022 pour les communes concernées en 2021).

RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR TYPE

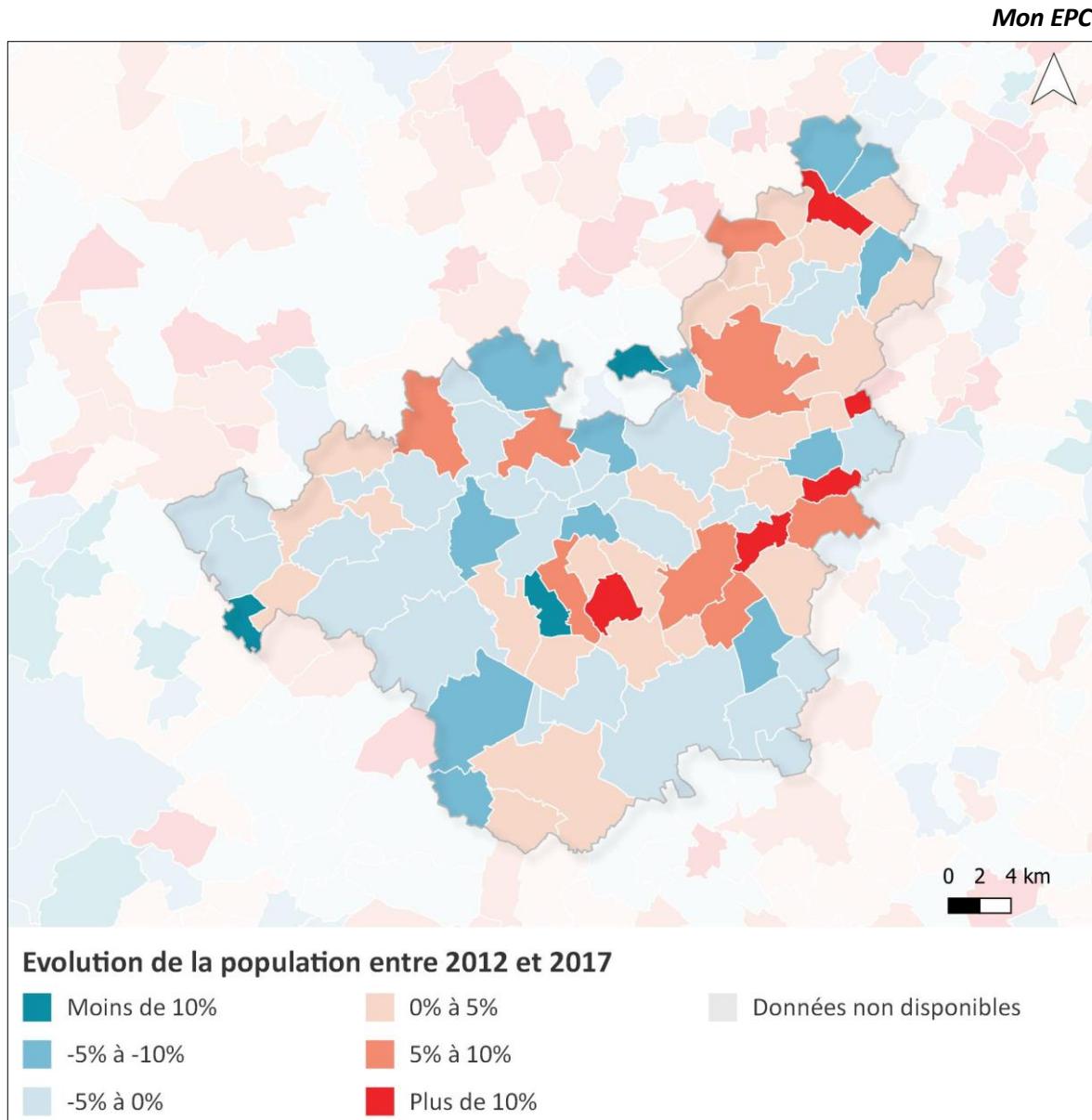


En 2017, les personnes seules représentent 26% des ménages de la commune, contre 29% pour les communes de moins de 500 habitants. Selon l'INSEE, un ménage désigne le ou les occupants d'un même logement, avec ou sans lien de parenté.

De plus, 51% de la population de plus de 15 ans est mariée pour Saint-Ange-et-Torçay, contre 49% pour les communes de moins de 500 habitants.

INSEE RGP 2017

ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2011 ET 2016



2 – CADRE DE VIE - LOGEMENT



Les questions à se poser

Quel usage est fait des sols de ma commune ? Le nombre de logements a-t-il évolué ? Certains ont-ils un risque de vétusté ?

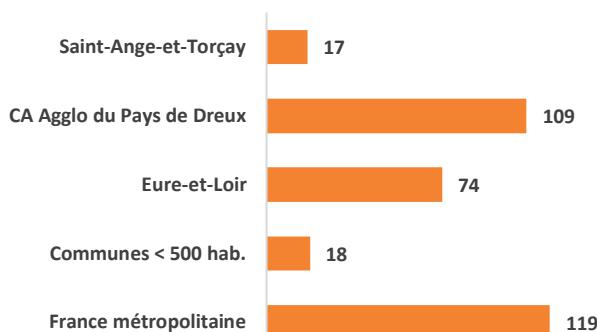
17

156

Habitants au km² pour Saint-Ange-et-Torçay, contre 76 pour l'Eure-et-Loir

Le nombre de logements pour Saint-Ange-et-Torçay en 2017

1 DENSITÉ DE POPULATION



INSEE RGP 2017

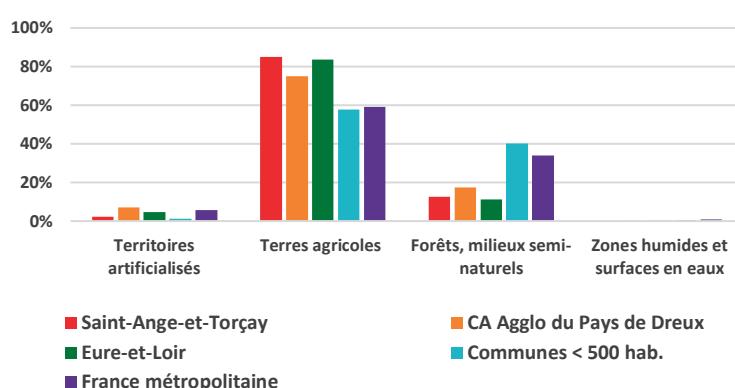
Saint-Ange-et-Torçay a une densité de population de 17 habitants au km², contre 74 pour l'Eure-et-Loir.

Par ailleurs, la commune représente 1,6% de la superficie de la CA Agglo du Pays de Dreux, contre 0,2% de sa population.

Le saviez-vous ?

En France, les communes de moins de 500 habitants représentent 6% de la population pour 41% de la superficie du pays !

2 OCCUPATION DES SOLS PAR TYPE

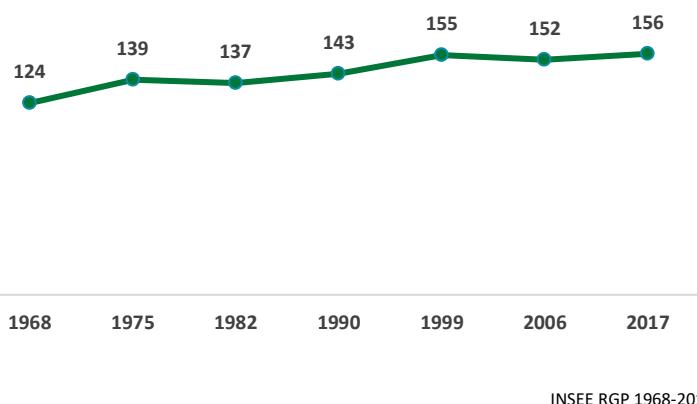


En 2018, les terres agricoles représentent 85% (85% en 1990) de la commune, contre 84% pour l'Eure-et-Loir.

Ces données sont issues de l'interprétation visuelle d'images satellites. Elles sont disponibles pour chaque commune de France et d'Europe sur geoportail.gouv.fr.

3

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS

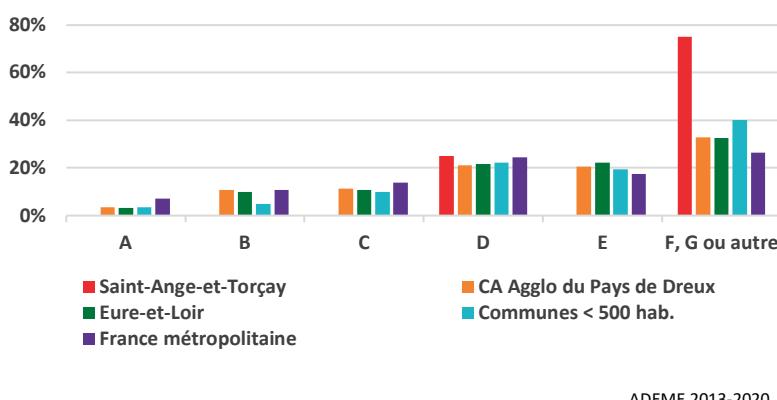


Entre 1968 et 2017, le nombre de logements pour Saint-Ange-et-Torçay est passé de 124 à 156.

Au niveau national, le nombre de logements des communes de moins de 500 habitants a augmenté de 54% sur la période, contre 90% pour l'ensemble des communes.

4

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

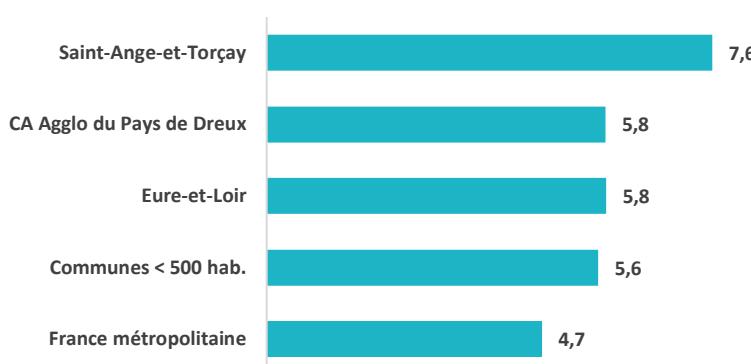


0% des logements de la commune ont un diagnostic de performance énergétique de niveau A.

La commune compte par ailleurs 54 logements construits avant 1970 (1ère réglementation thermique). Ces indicateurs permettent d'appréhender un éventuel risque de vétusté, au même titre que les logements non équipés d'une baignoire (x3 pour Saint-Ange-et-Torçay) ou l'équipement en chauffage électrique (x32).

5

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE PAR LOGEMENT



En 2019, la consommation électrique annuelle moyenne pour Saint-Ange-et-Torçay est de 7,6 Mégawatt-heure par logement, contre 5,3 pour l'ensemble du pays.

Par ailleurs, la consommation résidentielle représente 92% du total de la consommation en électricité de la commune (soit 1182 MWh), contre 54% pour l'ensemble du pays.

3 – HABITAT



Les questions à se poser

Combien de temps les habitants résident-ils dans leur logement ? Quelle part de propriétaires ? De locataires ?

5%

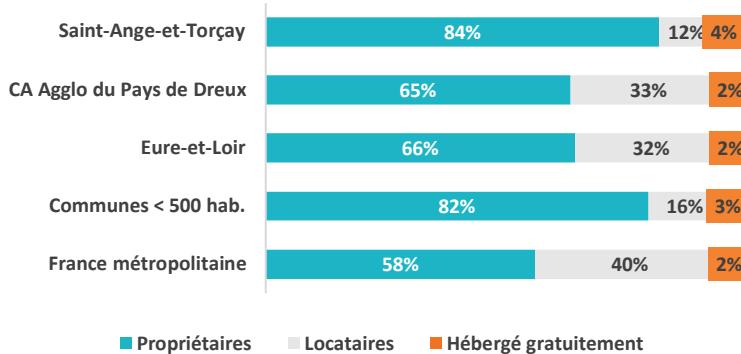
Le pourcentage des logements vacants sur la commune soit 8 logements

35

Le nombre de résidences secondaires pour Saint-Ange-et-Torçay

1

RÉSIDENCE PRINCIPALES PAR MODE D'OCCUPATION



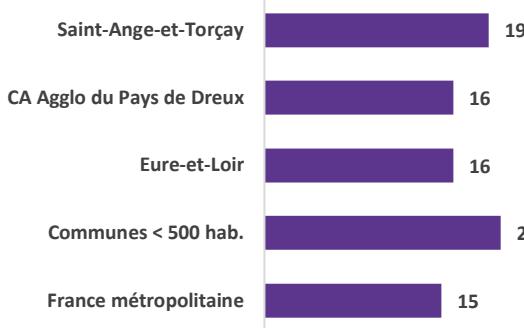
84% des logements sont occupés par des propriétaires pour Saint-Ange-et-Torçay, contre 82% pour les communes de moins de 500 habitants.

Par ailleurs, on totalise 8 logements vacants dans la commune. Comme 3 millions de logements aujourd'hui en France, ces derniers peuvent faire l'objet d'une procédure (succession, vente...) ou être inutilisables (vétusté).

INSEE RGP 2017

2

ANCIENNETÉ MOYENNE D'EMMÉNAGEMENT



En moyenne, le temps d'habitation dans son logement est de 19 années pour Saint-Ange-et-Torçay, contre 16 pour l'Eure-et-Loir.

Le temps de résidence dépend d'au moins 3 facteurs :

- le statut d'occupation (plus élevé pour les propriétaires)
- l'âge des ménages (les plus jeunes vivent moins longtemps au même endroit)
- du foncier disponible dans la commune et aux alentours

INSEE RGP 2017

NOMBRE DE PIÈCES MOYEN PAR LOGEMENT

Saint-Ange-et-Torçay	4,8
CA Agglo du Pays de Dreux	4,3
Eure-et-Loir	4,3
Communes < 500 hab.	4,8
France métropolitaine	4,0

Le nombre moyen de pièces par logement est de 4,8 pour Saint-Ange-et-Torçay, contre 4,3 pour l'Eure-et-Loir.

Par ailleurs, sur les 113 logements occupés que compte la commune, 64 ont plus de 5 pièces.

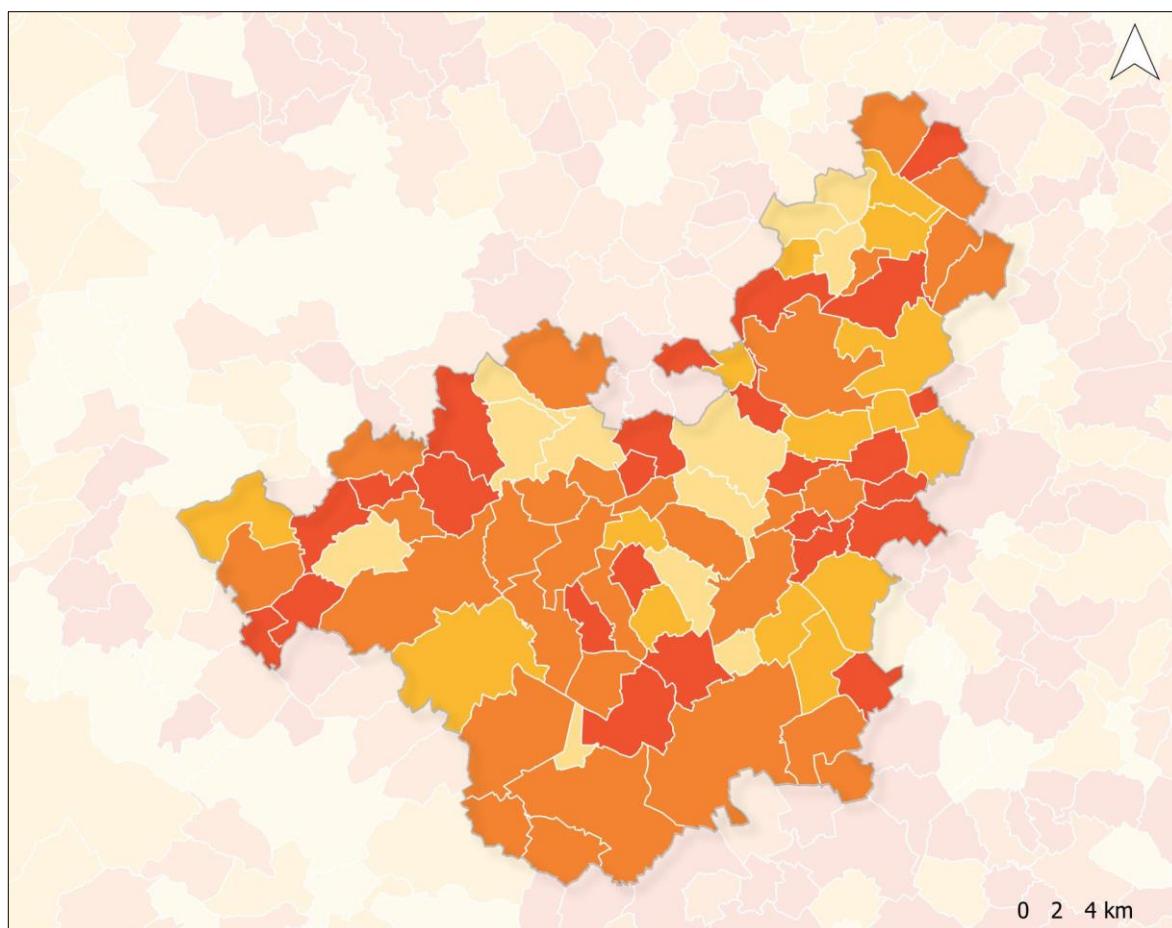
Le saviez-vous ?

En France, 56% des logements sont des maisons. Ce chiffre dépasse à 90% pour les communes de moins de 500 habitants !

INSEE RGP 2017

LES PROPRIÉTAIRES DE LEUR LOGEMENT

Mon EPCI



Part des propriétaires de leur résidence principale

Moins de 75%	De 83% à 88%	Données non disponibles
De 75% à 83%	Plus de 88%	

INSEE RGP 2017

4 – NIVEAU DE VIE



Les questions à se poser

Quels sont les niveaux de revenus de ma population ?
Compte-t-elle beaucoup de cadres ? D'ouvriers ?
D'employés ? De retraités ?
Est-elle diplômée ?

4 314 458€

42

Les revenus cumulés de l'ensemble des foyers fiscaux de la commune, soit le PIB local en 2019

Le nombre de personnes diplômées du BAC pour Saint-Ange-et-Torçay

1

REVENU MOYEN DES FOYERS FISCAUX



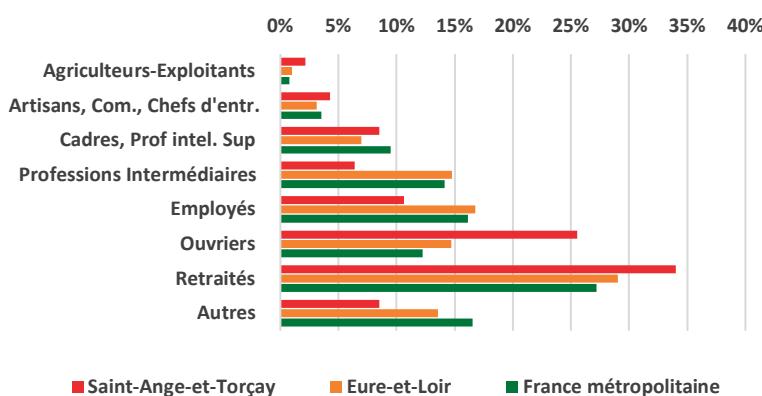
DGFiP 2019

Pour Saint-Ange-et-Torçay, qui compte 129 foyers fiscaux, le revenu moyen est de 33 445€, contre 26 807€ pour l'Eure-et-Loir.

Par ailleurs, le revenu cumulé de l'ensemble de la population de la commune est de 4 314 458€. Ce montant peut être assimilé au PIB de la commune, c'est-à-dire à la richesse produite par les agents économiques à l'intérieur du territoire.

2

ACTIFS OCCUPÉS PAR MODE D'EMPLOI

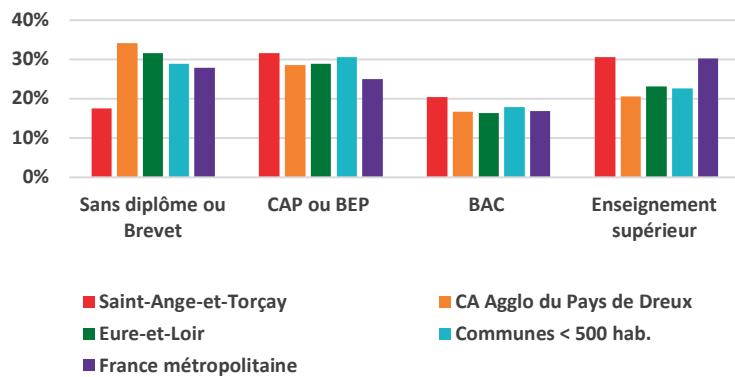


Les employés représentent 11% de la population pour Saint-Ange-et-Torçay, contre 17% pour l'Eure-et-Loir.

Le saviez-vous ?

En France, le nombre d'agriculteurs exploitants a baissé de 30% depuis 2006, alors que la surface des terres agricoles n'a presque pas évolué (+1%) sur la même période !

NIVEAU DE DIPLÔME



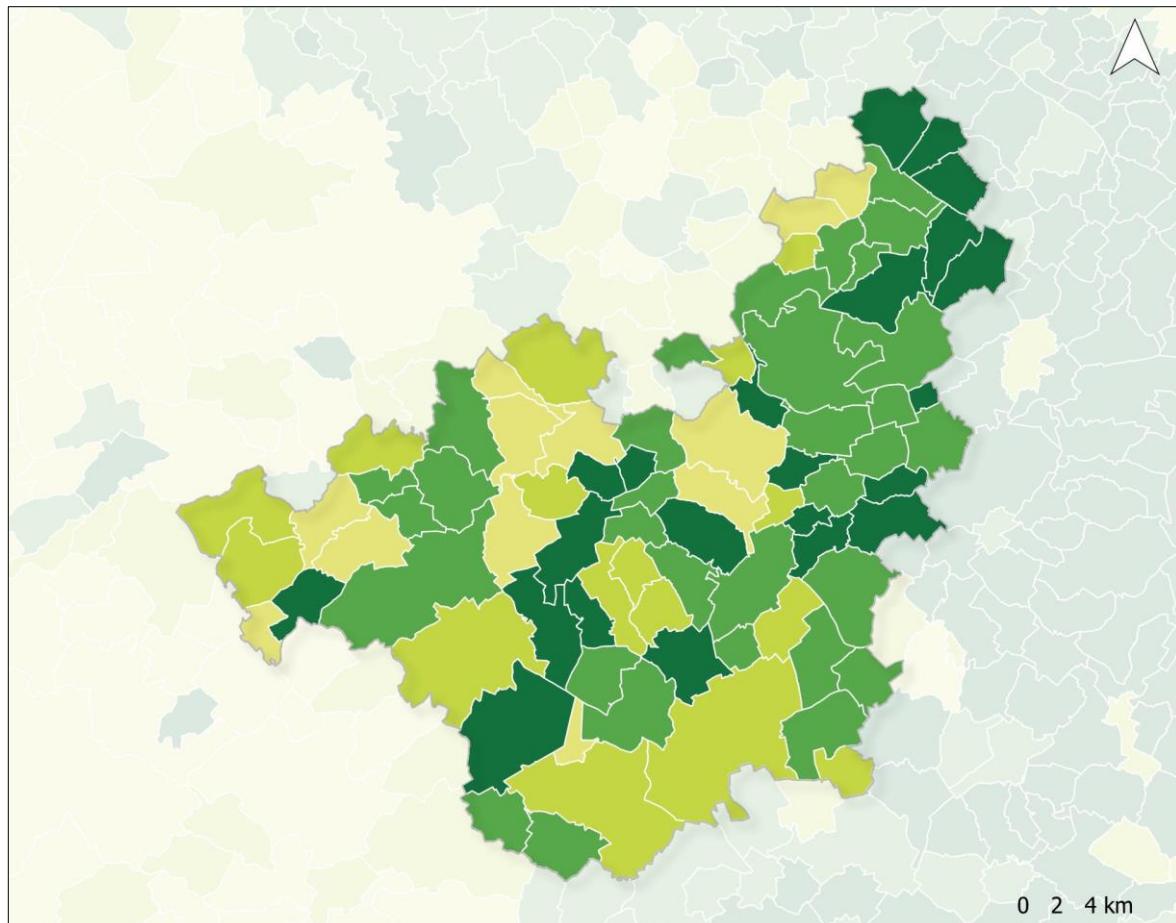
51% de la population de 15 ans ou plus a un diplôme équivalent ou supérieur au BAC pour Saint-Ange-et-Torçay, alors que ce chiffre est de 39% pour l'Eure-et-Loir.

Il est également intéressant de noter que la commune compte 33 femmes et 30 hommes diplômés de l'enseignement supérieur.

INSEE RGP 2017

REVENU MOYEN PAR FOYER FISCAL

Mon EPCI



Revenu moyen annuel déclaré

Moins de 25 500€	De 29 000€ à 33 200€	Données non disponibles
De 25 500€ à 29 000€	Plus de 33 200€	



Les questions à se poser

Quel est le taux de chômage ? Les emplois occupés par les habitants sont-ils stables ? Y-a-t-il beaucoup d'indépendants ?

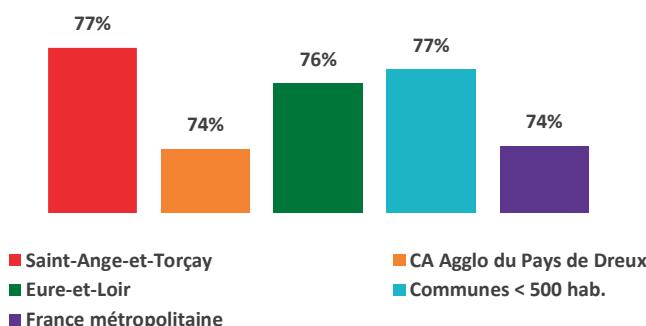
41

9%

Entreprises enregistrées dans la base SIRENE à l'échelle de la commune (autoentreprises et SCI comprises), dont 2 avec un salarié ou plus

Le taux de chômage pour Saint-Ange-et-Torçay (14 personnes), contre 10% pour les communes de moins de 500 habitants

1 TAUX D'ACTIVITÉ DES 15-64 ANS

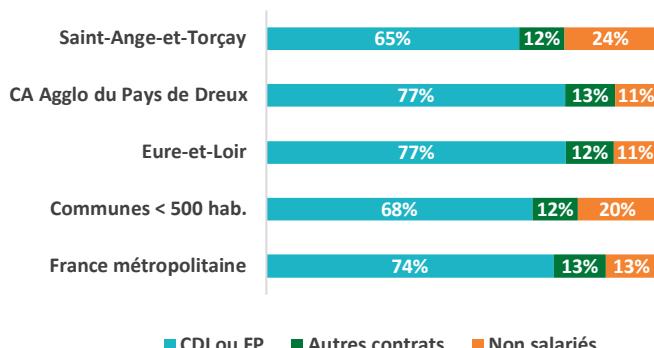


INSEE RGP 2017

Avec 149 actifs, le taux d'activité est de 77% de la population pour Saint-Ange-et-Torçay, contre 74% pour la CA Agglo du Pays de Dreux.

Au sens de l'INSEE, un "actif" peut être occupé (= en emploi) ou non-occupé (= en recherche d'emploi). La catégorie "inactif" comprend quant à elle les moins de 15 ans, les étudiants, les retraités, les hommes et femmes au foyer ou encore les personnes en incapacité de travailler...

2 ACTIFS OCCUPÉS PAR TYPE D'EMPLOI



INSEE RGP 2017

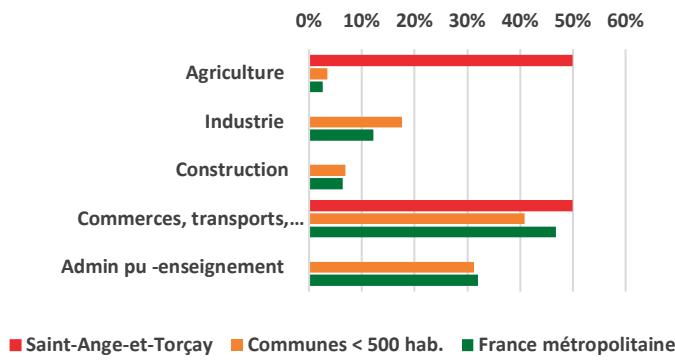
Pour Saint-Ange-et-Torçay, 65% des actifs occupent un emploi considéré comme stable (un CDI ou dans la fonction publique).

On retiendra également que 14 femmes sont salariées à temps partiel, contre 4 hommes. Si tous les temps partiels ne sont pas subis, deux déterminants majeurs existent :

- La typologie de l'emploi à proximité (ex. aides à domicile, techniciens de surface, caissiers souvent à temps partiel)
- La possibilité pour les parents de bénéficier d'un mode de garde



LES EMPLOIS PRÉSENTS DANS LA COMMUNE PAR TYPE



INSEE RGP 2017

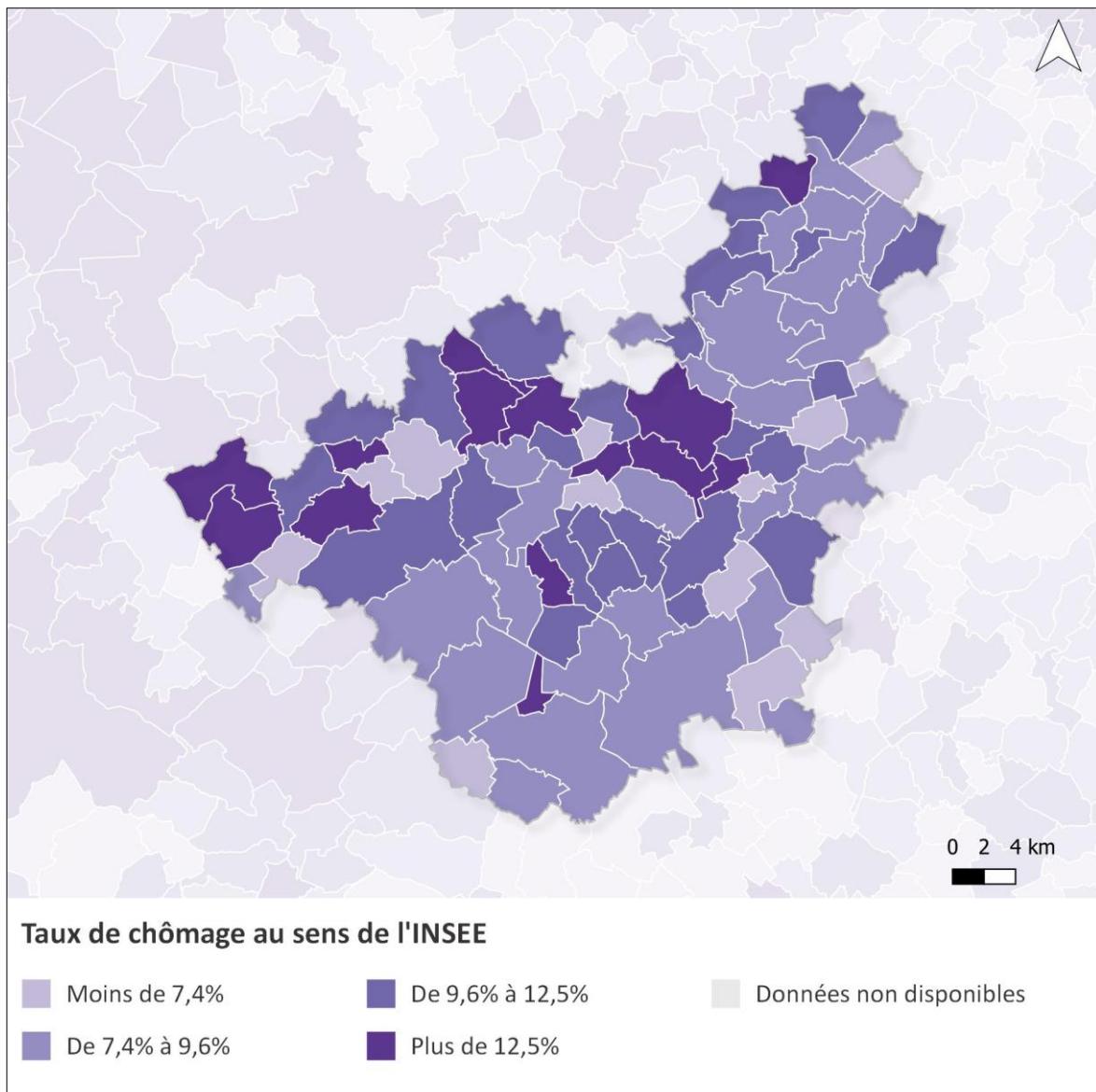
Sur les 10 emplois que compte Saint-Ange-et-Torçay, % sont liés à l'administration publique et/ou l'enseignement. Pour les communes de moins de 500 habitants, ce chiffre est de 31%.

Le saviez-vous ?

Il est possible en quelques clics d'avoir accès à la liste des entreprises présentes dans sa commune. Pour cela, rdv sur : www.sirene.fr. Le service est gratuit et sans limitation d'usages !

TAUX DE CHÔMAGE PAR COMMUNE

Mon EPCI



INSEE RGP 2017

« L'argent est un bon serviteur, mais un mauvais maître. »

Jean-Benjamin de La Borde



1 INTRODUCTION

2 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

3 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

4 LA FISCALITÉ

5 L'INVESTISSEMENT

6 DETTE ET AUTOFINANCEMENT

1 - INTRODUCTION AUX FINANCES LOCALES



QU'EST-CE QUE LE BUDGET ?

Préparé par l'exécutif local et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

Le budget doit respecter **6 grands principes budgétaires**, présentés ci-après.

LES 6 GRANDS PRINCIPES BUDGÉTAIRES D'UNE COLLECTIVITÉ

1

Annualité

Le budget est voté pour 1 an.

2

Unité

Les recettes et les dépenses doivent être regroupées dans un seul document.

3

Spécialité

Il est interdit d'utiliser les crédits prévus pour une finalité différente

4

Universalité

L'ensemble des recettes est destiné à financer l'ensemble des dépenses. Il est donc impossible d'affecter une recette à une dépense spécifique.

5

Sincérité

Il s'agit de ne pas surestimer ou sous-estimer des dépenses, ce qui aurait pour conséquence d'aggraver le déséquilibre budgétaire.

6

Equilibre

Les recettes ou les dépenses doivent s'équilibrer. Les sections de fonctionnement et d'investissement doivent chacune comporter autant de dépenses que de recettes.

LE BUDGET : COMMENT ÇA MARCHE ?

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Fonctionnement. La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la collectivité, soit les opérations qui reviennent chaque année.

Par exemple entretien, personnel, intérêt des emprunts...

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses est utilisé en priorité pour rembourser la dette. Le surplus constitue l'épargne nette, qui permettra à la collectivité d'autofinancer ses investissements.

Investissement. La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours, soit les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la collectivité.

Par exemple remboursement des capitaux empruntés, acquisitions immobilières, travaux nouveaux...



D'OU PROVIENNENT LES DONNÉES DU CAHIER DE MON VILLAGE ?

Le *Cahier de mon Village* s'appuie principalement sur deux sources de données :

- Les Balances comptables des collectivités de 2012 à 2019, publiées par le ministère de l'Economie et des Finances
- Les données de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), qui concernent en particulier la fiscalité locale

D'autres sources sont également mobilisées ponctuellement : INSEE, Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP)...

Pour 2019, les données présentées correspondent aux dépenses et recettes réelles (en excluant donc les opérations d'ordre) extraites des comptes de gestion. Les variations de stocks ne sont pas prises en compte. Les évolutions sont quant à elles issues des soldes débiteurs et des soldes créditeurs, à l'exception des indicateurs d'investissement. Il peut donc y avoir des différences, parfois nettes, entre les chiffres enregistrés pour 2019 et les chiffres présentés de 2012 à 2019.

Les modalités de calcul de chaque indicateur sont précisées en annexe.

LES PRINCIPAUX RATIOS DE MA COMMUNE

Il existe deux types de ratios :

- **Les ratios de population**, pour lesquels une donnée financière est exprimée en €/habitant
- **Les ratios de structure**, pour lesquels une donnée financière est rapportée à une autre (ex. dépenses de personnel rapportées à l'ensemble des dépenses de fonctionnement)

Les ratios de population permettent une comparaison avec d'autres collectivités de la même strate. Les ratios de structure permettent quant à eux de compléter l'analyse, en donnant notamment des indications sur la santé financière de la commune.

Les ratios ci-dessous correspondent aux **11 principaux indicateurs de gestion et d'investissement** de la collectivité, que l'on retrouvera dans les pages suivantes.

LES 11 PRINCIPAUX INDICATEURS DE GESTION ET D'INVESTISSEMENT

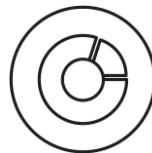
	Saint-Ange-et-Torçay	CA Agglo du Pays de Dreux	Eure-et-Loir	Communes < 500 hab.	France métropolitaine
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) par habitant	549 €	819 €	651 €	534 €	985 €
Produit des impositions directes par habitant	419 €	364 €	330 €	250 €	550 €
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) par habitant	671 €	1 020 €	805 €	701 €	1 169 €
Dépenses de personnel / DRF	40%	50%	48%	33%	54%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	113%	112%	98%	100%	104%
Marge d'autofinancement courant*	106%	108%	109%	113%	109%
Dette par habitant	95 €	620 €	581 €	460 €	868 €
Taux d'endettement**	14%	61%	72%	66%	74%
Dépenses d'équipement brut par habitant	291 €	345 €	256 €	324 €	356 €
Taux d'équipement***	43%	34%	32%	46%	30%
DGF par habitant	93 €	228 €	157 €	153 €	162 €

* Marge d'autofinancement courant = DRF + Remboursement de dette / RRF

** Taux d'endettement = Dette / RRF

*** Taux d'équipement = Dépenses d'équipement brut / RRF

2 - CHARGES DE FONCTIONNEMENT



Les questions à se poser

Les dépenses de fonctionnement sont-elles « maîtrisées » ? Quels sont les principaux postes de dépenses ? Quelles sont les marges de manœuvre possibles ?

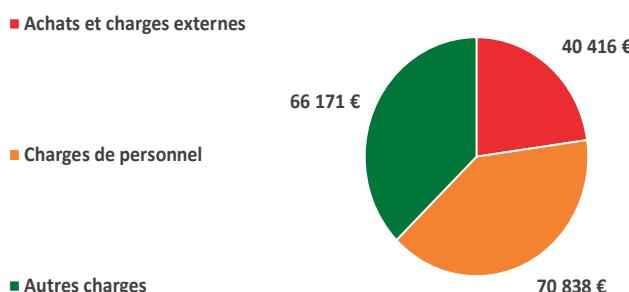
Achats et charges externes : achats stockés (ex. fournitures administratives...) ou non stockés (ex. électricité...) et prestations de services (ex. le *Cahier de mon Village*).

Charges de personnel (et frais assimilés) : rémunérations des personnels titulaires et non titulaires, charges sociales, impôts, taxes (dont versements assimilés) et prestations versées au personnel extérieur.

Autres charges de gestion courante : indemnités aux élus, contributions aux organismes de regroupement, contributions au C.N.F.P.T, subventions de fonctionnement versées, redevances diverses...

Population DGF : population légale + 1 habitant par résidence secondaire. Cet indicateur détermine le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement.

1 CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR TYPE

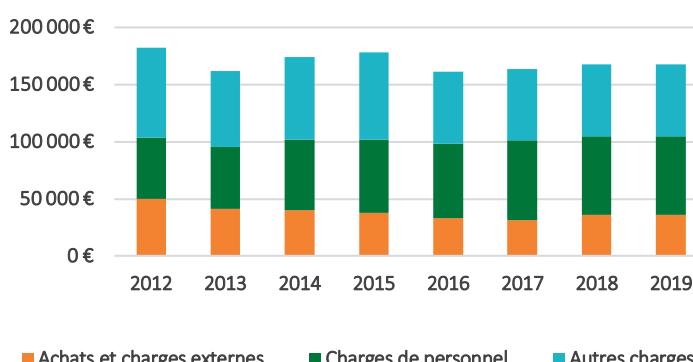


En 2019, les charges de fonctionnement pour Saint-Ange-et-Torçay sont de 177 425€. Cela représente 549€ par habitant (au sens de la population DGF), contre 878€ pour les communes de la CA Agglo du Pays de Dreux.

Les charges de personnel, charges financières (coût des emprunts) et contingents constituent les charges structurelles de Saint-Ange-et-Torçay. Elles représentent 66% du budget.

Balance comptable des collectivités, 2019

2 ÉVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR TYPE



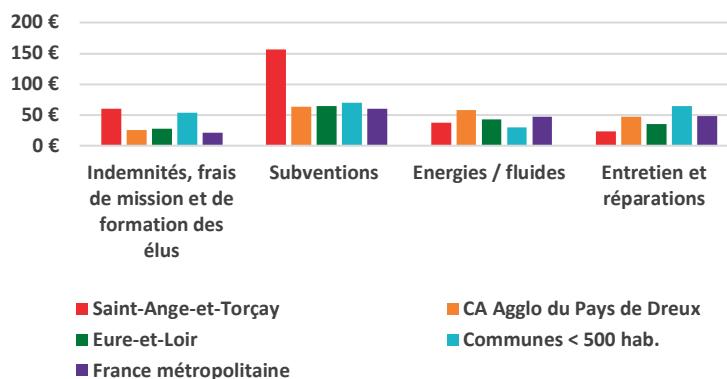
De 2012 à 2019, les achats et charges externes passent de 49 860€ à 35 907€ pour Saint-Ange-et-Torçay.

Entre 2018 et 2019, les achats et charges externes augmentent pour toutes les strates de collectivités (+2%), et particulièrement pour les petites communes (+4,8% pour les moins de 500 hab.), alors que ce poste de dépense est déjà important pour cette strate.

Balance comptable des collectivités, 2012-2019



CHARGES DETAILLÉES - Indemnités des élus, subventions, énergie, entretien



Les dépenses liées aux élus pour Saint-Ange-et-Torçay représentent un total de 17 188€ sur l'année 2019, soit 60€ par habitant.

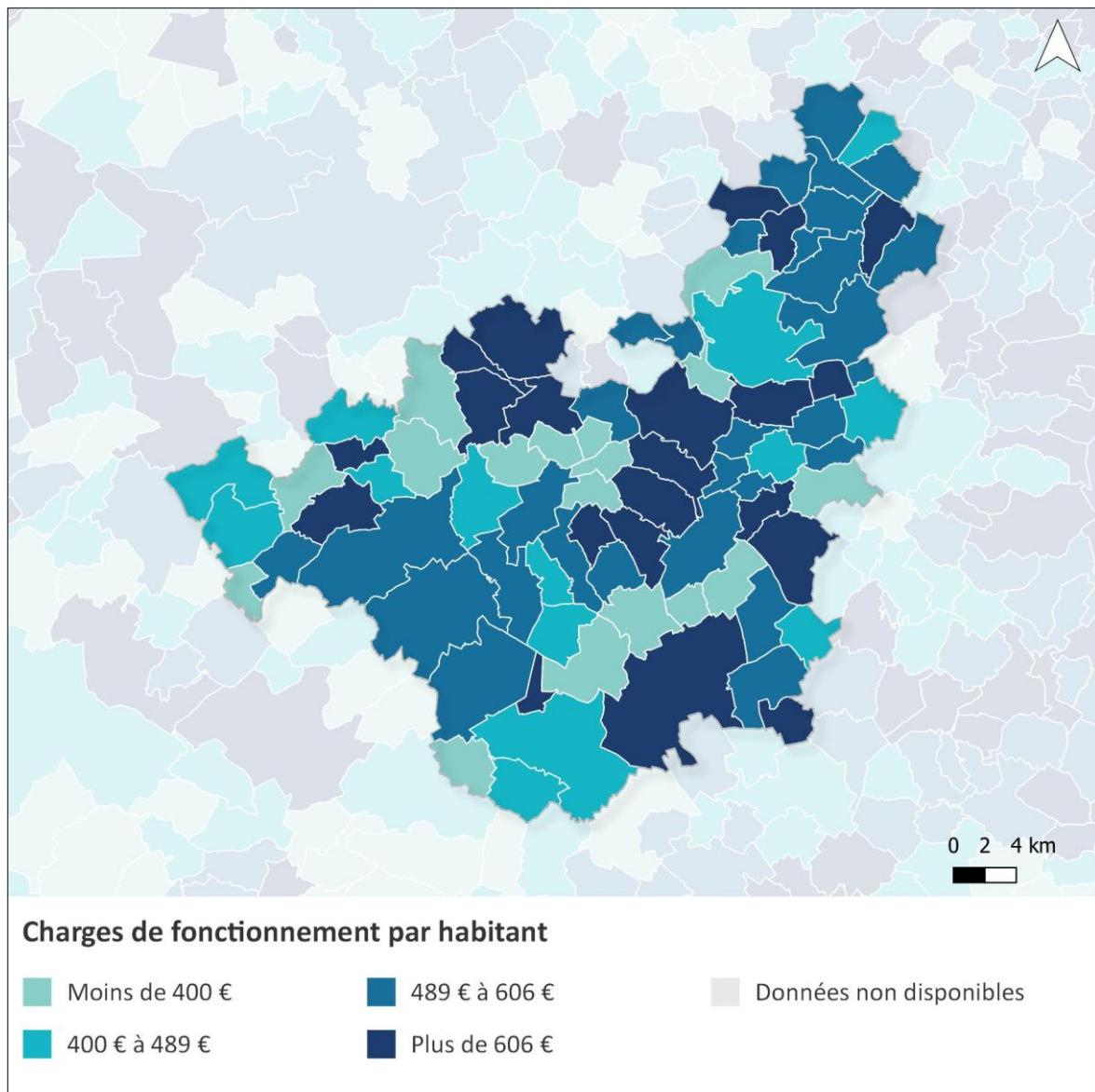
Le saviez-vous ?

Avec 600 000 élus (soit près de 1% de la population), la France est la championne du monde du nombre d'élus locaux ! Parmi eux, environ 350 000 exercent leur mandat à titre bénévole, ce qui est également une spécificité française.

Balance comptable des collectivités, 2019

CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT

Mon EPCI



3 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les questions à se poser

Quelles sont les ressources de la collectivité ? Comment celles-ci ont évoluées ?

Impôts locaux : taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et contribution économique territoriale.

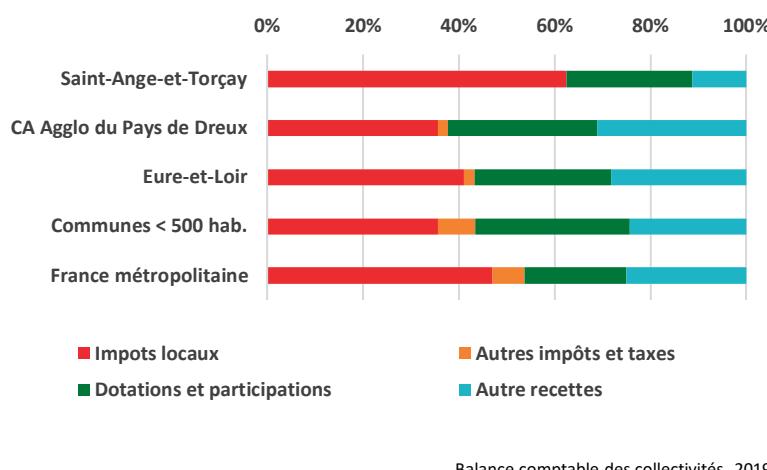
Autres impôts et taxes : taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe de balayage, taxe d'assainissement des eaux usées, taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations...

Dotations et participations : prélèvements opérés sur le budget de l'État et distribués aux collectivités territoriales.

Autres recettes : Ventes de produits et de marchandises (ex. produits forestiers, récoltes...), prestations de services (cantine...), redevances et recettes d'utilisation du domaine public (ex. restaurants, plages, étalages des commerçants...), revenus des biens loués, excédents des budgets annexes, revenus de placements, produits exceptionnels (ex. excédent d'investissement, vente de biens immobiliers...)...

1

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR TYPE



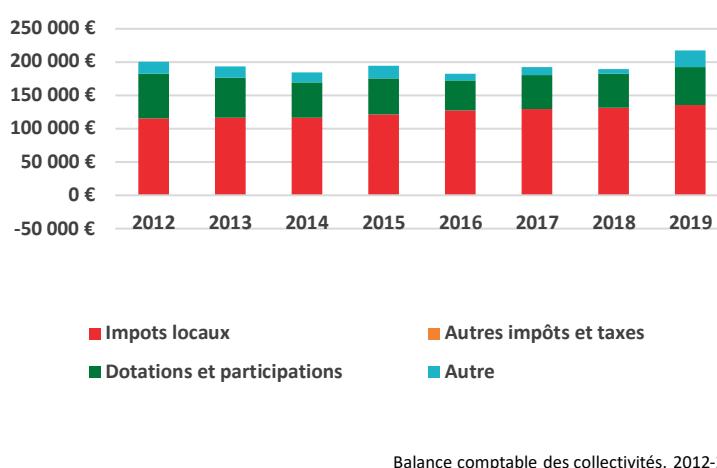
Les impôts locaux et taxes (dont autres impôts) représentent 62% des recettes pour Saint-Ange-et-Torçay. En 2019, les recettes de fonctionnement de la commune sont de 216 733€, soit 671€ par habitant contre 701€ pour la moyenne des communes de moins de 500 habitants.

Le saviez-vous ?

Pour les communes de moins de 500 habitants, plus le nombre d'habitants est faible, plus les recettes par habitant sont élevées.

2

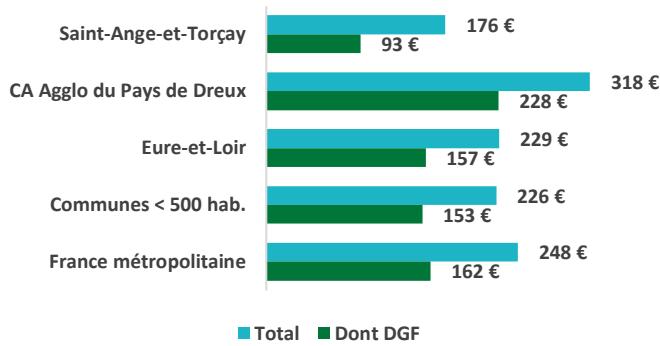
ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



De 2012 à 2019, les recettes sont passées de 200 021€ à 189 558€ pour Saint-Ange-et-Torçay. Cela représente une évolution de -5% sur la période, contre +3% pour la moyenne des communes de moins de 500 habitants.

A noter que, contrairement aux autres strates de collectivités, les communes de moins de 500 habitants enregistrent une poursuite de la hausse de leurs recettes de fonctionnement entre 2016 et 2019 (+5%).

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS PAR HABITANT



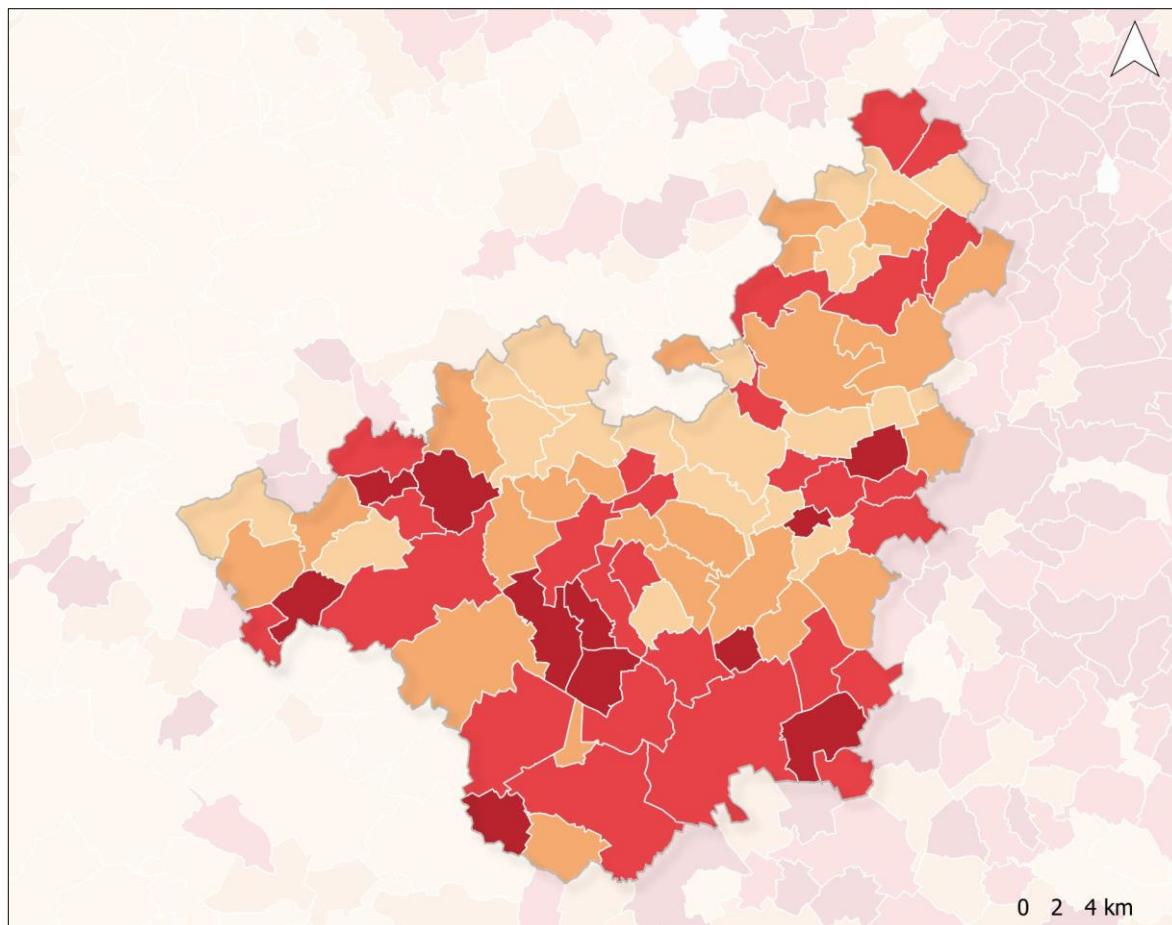
En 2019, les dotations et participations représentent un total de 50 509€ pour Saint-Ange-et-Torçay (dont 29 996€ de Dotation Globale de Fonctionnement), soit 176€ par habitant. Depuis 2012, l'évolution de cette recette est de - 24%.

De nombreuses dotations existent, aux montants et modalités d'attributions diverses. On citera notamment : dotation de solidarité rurale, FCTVA, dotation "Natura 2000"...

Balance comptable des collectivités, 2019

LES IMPÔTS LOCAUX DANS LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Mon EPCI



Part des impôts locaux dans les produits de fonctionnement



Balance comptable des collectivités, 2019

4 - FISCALITÉ



Les questions à se poser

Que rapportent les taxes locales ? Les taux en vigueur ont-ils évolué ? Quel est le niveau de pression fiscale dans ma commune ?

Taux d'imposition : multiplié à la base nette d'imposition (= valeur locative nette), le taux d'imposition donne la cotisation que doit payer le contribuable.

Taxe d'habitation : impôt local prélevé une fois par an s'appliquant à chaque foyer (propriétaire ou locataire) occupant un bien immobilier.

Taxe foncière : impôt local prélevé une fois par an dont toute personne propriétaire d'un bien immobilier est redevable, qu'il soit bâti (habitation, parking, bateau à usage d'habitation...) ou non bâti (terres agricoles, marais salants, voies privées...).

Potentiel fiscal : indicateur de richesse fiscale, égal à la somme que produiraient les taxes directes d'une collectivité si l'on appliquait aux bases communales (= valeur locative) le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal : indicateur général de pression fiscale, égal au rapport entre le produit des taxes directes et le potentiel fiscal.

1 TAUX VOTÉ PAR LA MUNICIPALITÉ PAR TAXE LOCALE

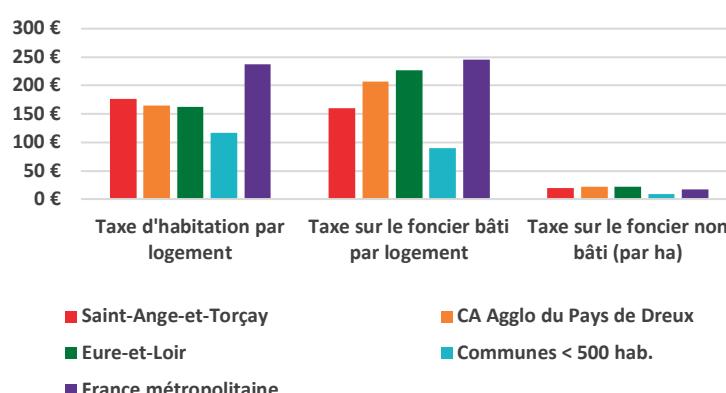
	Taxe d'habitation				Taxe foncière			
	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019
Saint-Ange-et-Torçay	13,85	13,85	13,85	13,85	19,92	19,92	19,92	19,92
CA Agglo du Pays de Dreux	11,54	11,54	11,46	11,47	18,43	18,54	18,83	18,86
Eure-et-Loir	10,98	10,65	10,72	10,76	16,78	16,92	16,99	17,06
Communes < 500 hab.	12,13	11,52	11,57	11,60	11,72	11,89	11,93	11,96
France métropolitaine	13,04	12,52	12,57	12,60	14,30	14,45	14,50	14,53

Direction Générale des Collectivités Territoriales, 2017-2019

Le taux de la taxe d'habitation pour Saint-Ange-et-Torçay est de 13,85 en 2016, contre 13,85 en 2019. Le taux de cette taxe locale est donc resté stable sur la période.

Avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, une compensation sera réalisée par un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, complétée par un dispositif d'équilibrage.

2 PRODUITS DES IMPÔTS LOCAUX PAR HABITANT



Les recettes par habitant de la taxe sur le foncier bâti sont de 160€ pour Saint-Ange-et-Torçay, contre 89€ pour la moyenne des communes de moins de 500 habitants.

Le saviez-vous ?

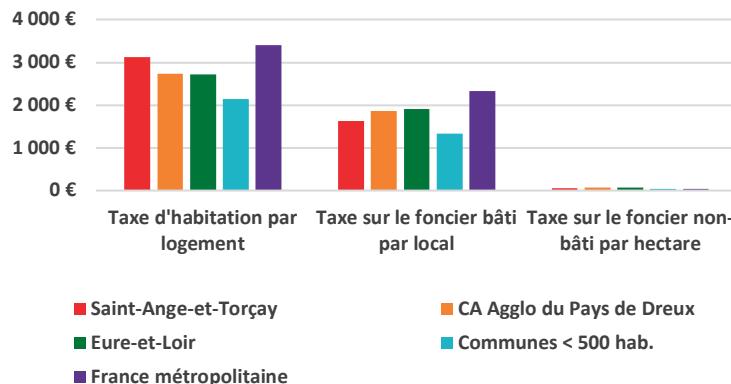
Rapportés au nombre d'habitants, les impôts sont trois fois plus élevés dans les villes de plus de 20 000 habitants que dans les communes de moins de 500 habitants.

Direction Générale des Collectivités Territoriales, 2019



3

VALEUR LOCATIVE MOYENNE (TH ET TB)



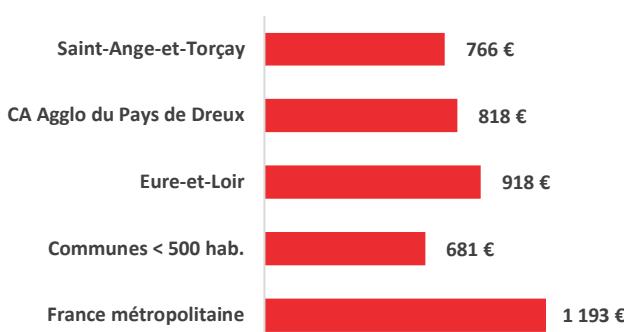
Direction Générale des Collectivités Territoriales, 2019

Pour le calcul de la taxe d'habitation, la valeur locative moyenne par logement pour Saint-Ange-et-Torçay est de 3 122€.

La valeur locative conditionne le montant des impôts locaux. Elle est calculée à partir des conditions du marché locatif des années 1960, ce qui peut expliquer un écart notable avec la valeur réelle. Une révision est en cours, et les impositions établies le 01/01/2026 tiendront compte de valeurs réajustées.

4

POTENTIEL FISCAL PAR HABITANT



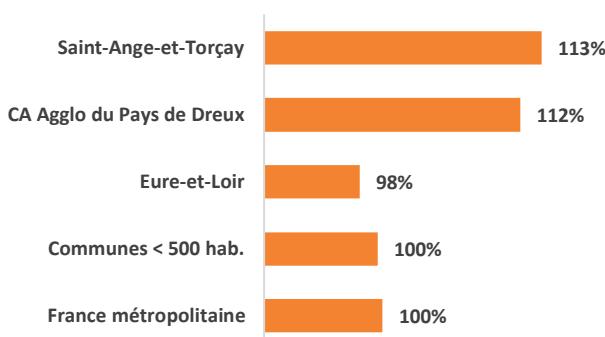
Direction Générale des Collectivités Territoriales, 2019

En 2019, le potentiel fiscal par habitant est de 766€ pour Saint-Ange-et-Torçay, contre 918€ pour les autres communes du département.

En cohérence avec les autres indicateurs de recettes, le potentiel fiscal est plus important dans les territoires les plus peuplés. Il est ainsi logique que les impôts locaux soient généralement moins importants dans les petites communes.

5

COEFFICIENT MOBILISATION POTENTIEL FISCAL



En 2019, le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est de 113% pour Saint-Ange-et-Torçay.

Un coefficient supérieur à 100% signifiera un plus fort appel à la fiscalité qu'au niveau national. Cet indicateur reste toutefois à prendre avec précaution : les communes aux bases d'impositions plus faibles doivent appliquer des taux plus élevés pour obtenir des recettes équivalentes.

Direction Générale des Collectivités Territoriales, 2019

5 - INVESTISSEMENT



Les questions à se poser

La collectivité est-elle un fort investisseur ? Quelles sont les ressources de la collectivité pour investir ?

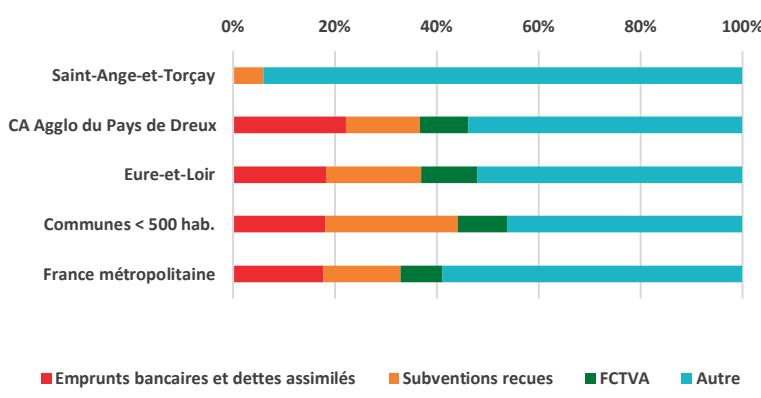
Recettes d'investissement : recettes destinées au financement des dépenses d'investissement. Elles comprennent plusieurs types de ressources : subventions d'investissement, dotation globale d'équipement (DGE), Fond de Compensation de la TVA (FCTVA), emprunts, produit de la vente du patrimoine, autofinancement par la collectivité, autres subventions, dons et legs...

Dépenses d'investissement : opérations qui se traduisent par une modification de la valeur du patrimoine de la collectivité (= dépenses d'équipement). Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts et diverses dépenses ayant pour effet de réduire les fonds propres (reprises ou reversements, moins value...).

Dépense d'équipement : achat de terrains, constructions (ex. stade, école...), aménagements de bâtiments, travaux d'infrastructures...

1

RESSOURCES D'INVESTISSEMENT PAR TYPE



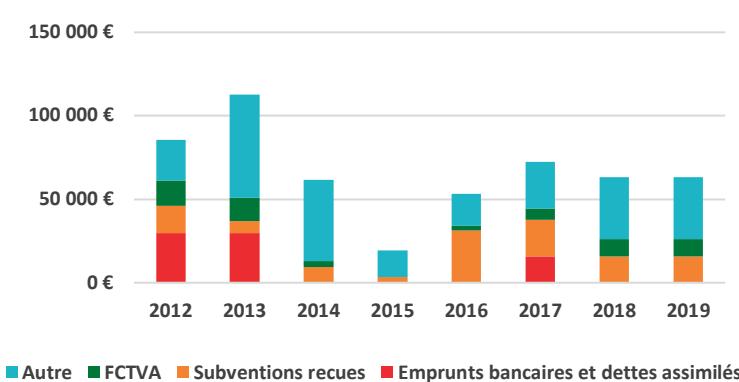
En 2019, les emprunts représentent 0% des ressources d'investissement de Saint-Ange-et-Torçay, contre 6% pour les subventions reçues.

Le mobilisation du FCTVA dépend du type de dépenses (remboursement possible ou non de la TVA). Les subventions reçues dépendent également du type de dépenses, mais aussi de la capacité de la commune à mobiliser des financements extérieurs.

Balance comptable des collectivités, 2019

2

ÉVOLUTION DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT PAR TYPE



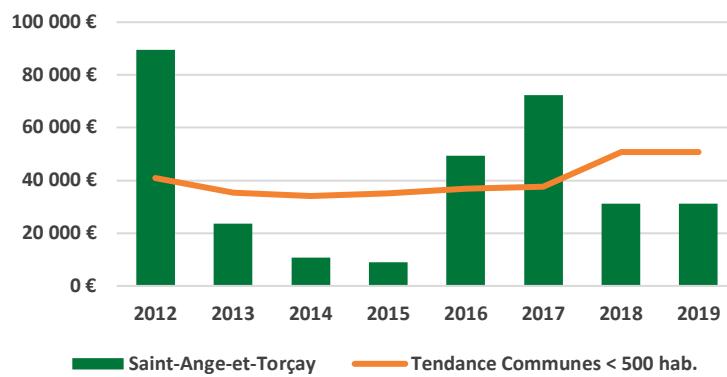
En 2019, les ressources d'investissement sont de 63 198€ pour Saint-Ange-et-Torçay, contre 66 845€ en moyenne chaque année entre 2012 et 2018. Sur la période, le montant cumulé des ressources d'investissement est de 467 917€

Au niveau national, les communes de moins de 500 habitants ont vu leurs ressources d'investissement augmenter légèrement (+1%) jusqu'en 2019.

Balance comptable des collectivités, 2012-2019



DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DE 2012 A 2019



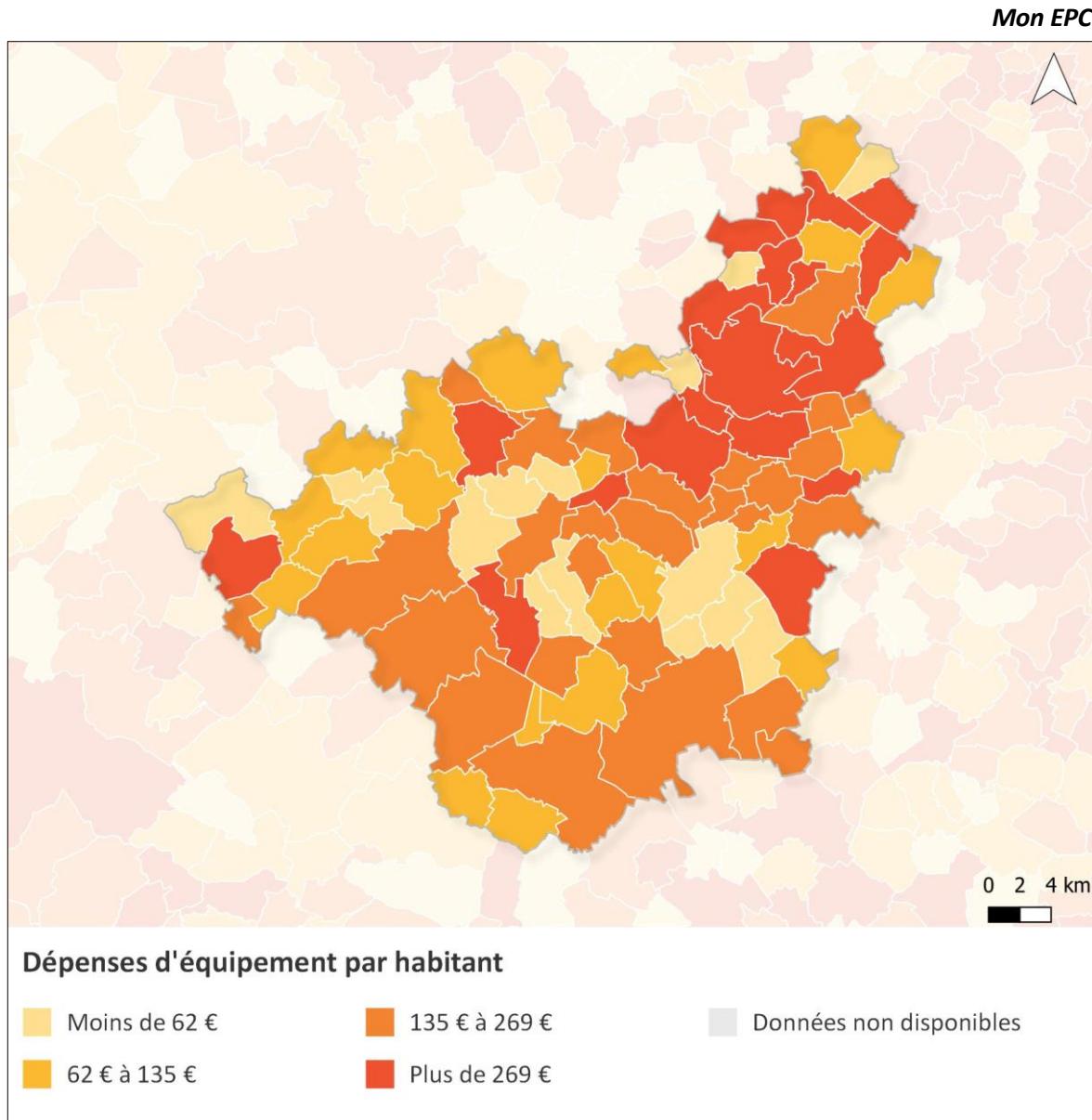
Balance comptable des collectivités, 2012-2019

Entre 2012 à 2019, les dépenses d'équipement pour Saint-Ange-et-Torçay sont de 40 831€ chaque année en moyenne, soit 126€ par habitant, contre 0€ pour les communes de la CA Agglo du Pays de Dreux.

Bon à noter

Les dépenses d'équipement devraient être impactées par la période des élections municipales où l'investissement baisse de façon structurelle, et l'impact de la crise sanitaire sur l'autofinancement.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR HABITANT



6 - DETTE ET AUTOFINANCEMENT



Les questions à se poser

La collectivité est-elle en mesure d'investir à partir de ses fonds propres ? Est-elle endettée ? Quelle est sa marge d'action ?

Encours de dette : montant total restant dû au 31 décembre par la collectivité. L'encours de la dette ne doit pas être confondu avec l'annuité de la dette, composée du montant des intérêts payés et du capital remboursé sur l'année.

Capacité de désendettement : rapport entre l'épargne et l'encours de la dette de la collectivité. Il permet de déterminer le nombre d'années (théorique) nécessaire pour rembourser l'intégralité du capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute

Capacité d'autofinancement (CAF) : capacité d'une collectivité à réaliser des investissements à partir de ses ressources propres (= épargne). La CAF brute ne soustrait pas le remboursement en capital des emprunts, contrairement à la CAF nette.

1

L'ENCOURS DE LA DETTE DE 2012 A 2019



Balance comptable des collectivités, 2012-2019

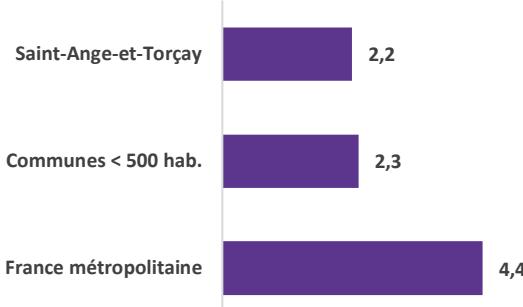
Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette est de 62 003€ pour Saint-Ange-et-Torçay, soit 192€ par habitant, contre 45€ pour la moyenne des communes de moins de 500 habitants. Par ailleurs, les charges financières (coût de la dette) représentent 0,6% du budget de fonctionnement (2,0% pour la moyenne des communes de moins de 500 habitants).

Le saviez-vous ?

La dette sert uniquement à financer les investissements. Elle ne peut être remboursée par de nouveaux emprunts.

2

CAPACITÉ DE DESENDETTEMENT - EN ANNÉES



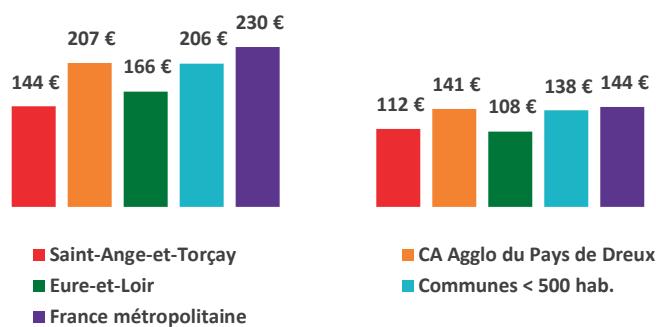
Le niveau d'épargne de la commune lui permet de rembourser théoriquement sa dette en 2 années.

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'excédent dégagé en fonctionnement. Elle permet de rembourser la dette (= CAF brute). Le surplus (= CAF nette) s'ajoute aux recettes d'investissement (subventions...) pour financer les dépenses d'équipement.

Balance comptable des collectivités, 2019



CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT PAR HABITANT



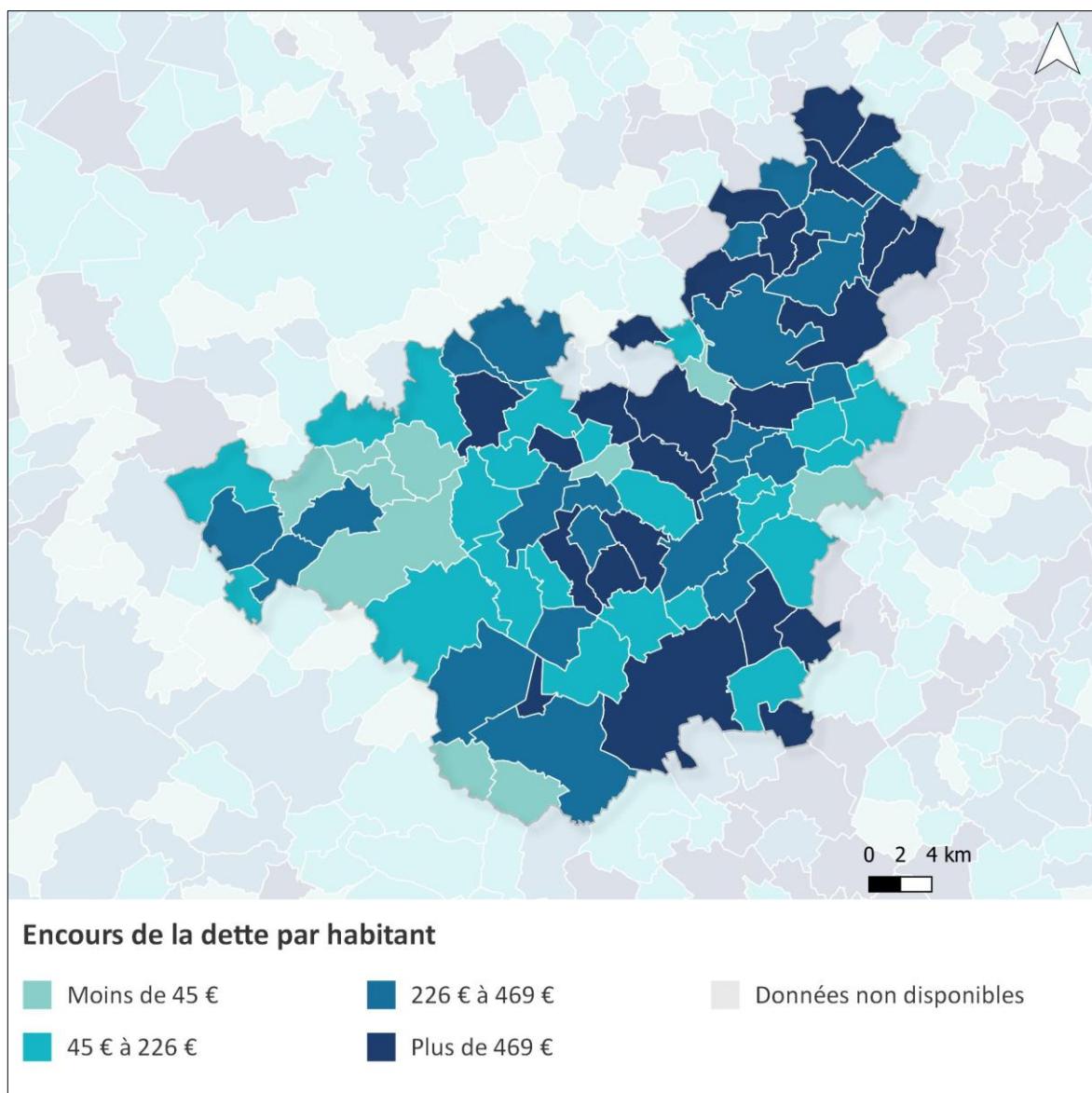
Balance comptable des collectivités, 2019

En 2019, la capacité d'auto-financement (CAF) brute est de 144€ par habitant pour Saint-Ange-et-Torçay, contre 166€ pour les autres communes du département. Elle est passée de 31 610€ en 2016 à 28 101€ en 2018.

Avec la crise sanitaire, une érosion de la CAF est attendue (baisse de certaines recettes mais aussi d'un mesures volontaristes pour assurer une continuité de service et soutenir la population, les entreprises...)

ENCOURS DE LA DETTE PAR HABITANT

Mon EPCI



7 – IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE



Les questions à se poser

Quelles sont les recettes impactées par la crise sanitaire ? Quel impact estimer sur les recettes 2020 et 2021 ?

Après plusieurs années de « trajectoire financière favorable » (Cour des Comptes, déc. 2020), les collectivités verront leurs finances impactées par la crise sanitaire. Cette situation est liée :

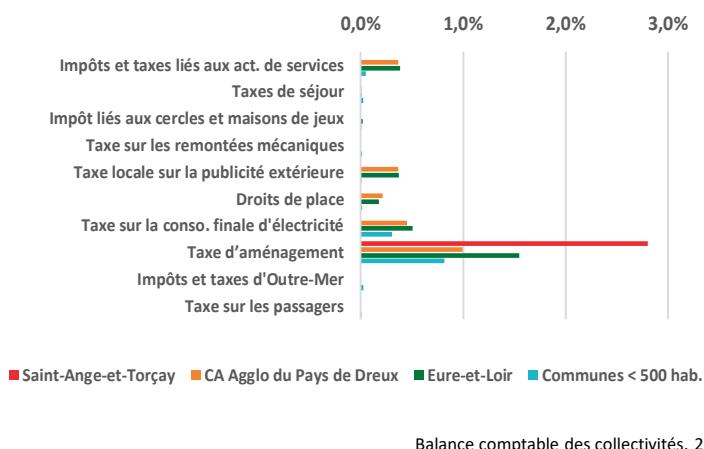
- A une baisse de certaines recettes (confinements, restrictions...)
- A une hausse des dépenses liée aux réponse apportée à la crise (ex. abattement de CFE, développement de nouvelles aides...)
- Aux conséquences économiques et sociales de l'épidémie.

Par ailleurs, si de nombreuses recettes restent stables (taxe foncière, dotations...), certaines sont fortement touchées (cf. graphiques ci-après...) et impactent de façon inégale les collectivités : on estime ainsi que 1000 communes devraient enregistrer une baisse de leurs recettes réelles de fonctionnement supérieure à 5% en 2020.

L'Etat propose un mécanisme de compensation partielle des pertes de recettes, avec des dispositifs spécifiques pour les autorités organisatrices de transport et les collectivités d'Outre-Mer.

1

RECETTES LIÉES À LA CONSOMMATION DES MÉNAGES

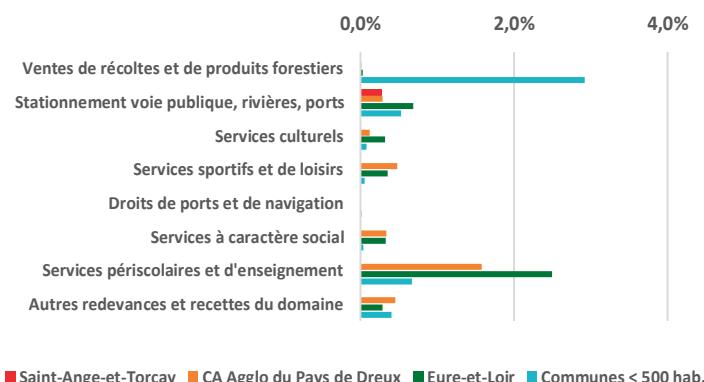


En 2019, le produit de la taxe d'aménagement représentent 2,8% des dépenses réelles de fonctionnement, contre 0,8% pour les communes de moins de 500 habitants.

A noter que les communes touristiques, les communes de montagnes ou encore les villes thermales sont particulièrement impactées (ex. taxe de séjour, recettes tirées d'un casino, remontées mécaniques...).

2

REDEVANCES ET RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE



En 2019, les redevances liées aux services périscolaire représentent 0,0% des dépenses réelles de fonctionnement, contre 2,5% pour les autres communes du département.

Les collectivités jouant un rôle de "bourg-centre" sont particulièrement confrontées aux pertes de recettes liées à l'arrêt des équipements culturels, sportifs ou de loisir.



RECETTES PAR TYPE D'IMPACT ESTIMÉ AU NIVEAU NATIONAL

Le présent tableau a été construit à partir du rapport Cazeneuve, Impact de la crise du covid-19 sur les finances locales et recommandations, juillet 2019 et du rapport de la Cour des comptes, Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, décembre 2020.

Bon à noter : selon les dernières estimations, des Droits de Mutation à Titre Onéreux perçus par le bloc communal (communes et EPCI) ne devraient peu ou pas être impactés par la crise sanitaire. Nous avons donc fait le choix de ne pas intégrer cette recette.

Intitulé de la recette recette	N° compte	Impact estimé au niveau national
Recettes liées à la consommation des ménages		
Impôts et taxes spécifiques liés aux activités de services	736	-20% en 2020
Taxes de séjour	7362	-40% en 2020
Impôt sur les cercles et maisons de jeux	7363	-30% en 2020
Prélèvement sur les produits des jeux	7364	-32% en 2020
Taxe sur les remontées mécaniques	7366	-20% en 2020 ; plus de -50% en 2021
Taxe locale sur la publicité extérieure	7368	-20% en 2020
Taxe sur les passagers	7334	-20% en 2020
Droits de place	7336	-45% en 2020
Taxe sur la consommation finale d'électricité	7351	-5% en 2020
Taxe d'aménagement	10226	0% en 2020 ; -17% en 2021
Impôts et taxes d'Outre-Mer	737	-12% en 2020
Redevances et recettes d'utilisation du domaine		
Ventes de récoltes et de produits forestiers	702	-11% en 2020
Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports	7032	-21% en 2020
Redevances et droits des services à caractère culturel	7062	-25% en 2020
Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	7063	-30% en 2020
Droits de ports et de navigation (autres que stationnement et location)	7065	-20% en 2020
Redevances et droits des services à caractère social	7066	-20% en 2020
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	7067	-25% en 2020
Autres redevances et recettes d'utilisation du domaine	7038	-20% en 2020
Fiscalité des entreprises (recettes des EPCI)		
Versement mobilité-transport	7342	-12% en 2020
Cotisation Foncière des Entreprises	Cf. DGCL	+2% en 2020 ; -2% en 2021
Cotisations sur la valeur ajoutée des Entreprises	73112	0% en 2020 ; -2% en 2021
Taxe sur les surfaces commerciales	Cf. DGCL	-2% en 2020 ; -2% en 2021

MON TERRITOIRE - GLOSSAIRE

Pour toute question ou précision sur un indicateur, n'hésitez pas à nous contacter par mail ou téléphone. Nous nous ferons un plaisir de vous répondre !

Famille : Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

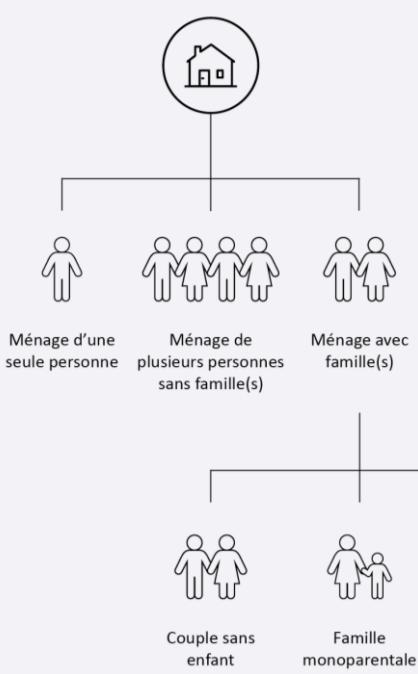
Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Ménage : De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Logement vacant : Logement inoccupé qui est soit proposé à la vente ou à la location, soit gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire.

Résidence principale : Habitation occupée de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes d'un même ménage.

Les catégories de ménages



Les catégories socio-professionnelles



Agriculteurs exploitants

Artisans, commerçants, chefs d'entreprise

Cadres, professions libérales et professions intellectuelles supérieures

Professionnels de santé libéraux, professionnels juridiques et techniques libéraux, cadres d'entreprises, cadres de la fonction publique...

Professions intermédiaires

Professions intermédiaires administratives, commerciales, de l'enseignement, de la santé et de la fonction publique, techniciens, contremaîtres...

Employés

Agents de service de la fonction publique, militaires, policiers, employés administratifs d'entreprise, employés de commerce...

Ouvriers

Ouvriers industriels, artisanaux, agricoles, chauffeurs...

Retraités

Autres personnes sans activité professionnelle

Élèves, étudiants, hommes/femmes au foyer

MWh : Symbole de Mégawattheure, unité de mesure de l'énergie, qui correspond à la puissance d'un mégawatt actif pendant une heure.

Actif : Un actif est une personne qui est en capacité de travailler. Un actif occupé est une personne qui a un emploi. Ainsi, la **population active** regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

Taux de chômage : Le chômage représente l'ensemble des personnes de 15 ans et plus, privées d'emploi et en recherchant un. Les frontières entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir. En France il y a deux sources statistiques principales sur le chômage ;

- Chômeur = chômeur selon l'enquête nationale réalisée par l'INSEE
- Personne en recherche d'emploi = personne qui s'est inscrite à Pôle Emploi

Travail à temps partiel : Mode de travail qui peut être mis en place à l'initiative de l'employeur ou du salarié, impliquant une durée de travail inférieure à la durée légale (35h).

Entreprises (répertoire SIRENE) : Les entreprises enregistrées au sein du répertoire SIREN sont en fait des « établissements productifs ». Le caractère productif d'un établissement est déterminé en fonction de la catégorie juridique et de l'activité, et dans certains cas de l'effectif. Il se rapproche de la notion du caractère marchand de la comptabilité nationale.

FINANCES - INDEX DES INDICATEURS

Les modalités de calcul de chaque indicateur, à partir de la balance comptable des collectivités, sont précisées ci-après. Pour toutes questions, n'hésitez également pas à nous contacter directement !

Charges de fonctionnement

Achats et charges externes : débit net des comptes 60, 61 et 62 (sauf 621).

Charges financières : débit net du compte 66.

Charges de fonctionnement : débit net des comptes de la classe 6 (y compris 609, 619, 629, 6419, 6459, 6479)

Charges réelles de fonctionnement : débit net des comptes de classe 6 – (sauf 6741, 675, 676, 68)

Contingents : débit net du compte 655

Charges de personnel : débit net des comptes 621, 631, 633 et 64.

Subventions versées (=dépenses d'intervention) : débit net du compte 657

Etudes / prestations de services : débit net du compte 604

Energies / fluides : débit net du compte 60621, 60611, 60612 et 60622

Entretien et réparations : débit net du compte 615

Déplacements, missions et réceptions : débit net du compte 625

Indemnités, frais de mission et de formation des élus : débit net du compte 653

Recettes de fonctionnement

Total des recettes de fonctionnement : crédit net des comptes de la classe 7 (y compris 70389, 739 et 7419)

Recettes de fonctionnement réelles : crédit net des comptes de classe 7 (sauf 775, 776, 777, 78)

Impôts locaux : crédit net du compte 731, 7323 - débit net des comptes 739117, 73923

Autres impôts et taxes : crédit net du compte 73 (sauf 731, 732 et 739).

Ventes, prestations de service : crédit net du compte 70

Dotations et participations : crédit net du compte 74

DGF : crédit net du compte 741.

Redevances, et recettes d'utilisation du domaine public : crédit net du compte 703

Vente de marchandises et de produits : crédit net du compte 701, 702 et 707

Prestations de services et études : crédit net du compte 705 et 706

Autres recettes de fonctionnement : crédit net du compte 704 et 708

Investissement

Total des emplois d'investissement : débit des comptes de classe 1 (sauf 11 et 12), 2 et des comptes 39, 481, 49 et 59

Dépenses d'équipement : débit des comptes 20, 21 et 23 - Crédits des comptes 237 et 238

Remboursement d'emprunts et dettes assimilés : débit des comptes 163, 164 (sauf 16449 et 1645), 1671, 1672, 1675, 1678 et 1681

Charges à répartir : débit du compte 481

Immobilisations affectés, concédées : débit des comptes 18, 22 et 24

Subventions d'équipement versées : débit du compte 204

Total des ressources d'investissement : crédit des comptes 102 (sauf 1027, 10229), 13 (sauf 139), 231, 232, 26 (sauf 269), 27 (sauf 279), 454, 456, 457, 458 + crédit net du compte 775 + crédit du compte 16 (sauf 16449, 166, 1688, 169)

Emprunts bancaires et dettes assimilés : crédit des comptes 163, 164 (sauf 16449 et 1645), 1671, 1672, 1675, 1678 et 1681

Subventions reçues : crédit des comptes 13

FCTVA : crédit des comptes 10222

Autofinancement - Dette

Capacité d'autofinancement (CAF) brute : crédit net des comptes de la classe 7 - débit net des comptes de la classe 6 + débit net des comptes 675, 676 et 68 - crédit net des comptes 775, 776, 777 et 78.

Capacité d'autofinancement nette : CAF brute - Débits des comptes 163, 164 (sauf 16449 et 1645), 1671, 1672, 1675, 1678, 1681 et 1682

Encours total de la dette au 31/12 : solde créiteur du compte 16 (sauf 166, 1688 et 169)

Cout de la dette : solde créiteur des comptes 166, 1688 et 169

Remboursement en capital pour l'année : débit net du compte 163, 164 (sauf 16449 et 1645), 1671, 1672, 1675, 1678, 1681 et 1682

